

Violences Basées Sur Le Genre En Milieu Rural Post-Conflict En Côte D'ivoire : Dynamiques Sociales Et Régulations Locales Dans Les Districts De Man Et Danané

[Gender-Based Violence In Rural Post-Conflict Côte d'Ivoire: Social Dynamics And Local Regulation In The Districts Of Man And Danané]

SAFIE Roseline epse N'DA¹, N'DA CONSTANT², TRA LOU THOU FIDELE³, AGBANAN MIREILLE⁴

¹Unité de Formation et de Recherche en Criminologie, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, ndasafieroseline@gmail.com

²Unité de Formation et de Recherche en Sociologie, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, constantn23@gmail.com

³Unité de Formation et de Recherche en Criminologie, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan. louthouf@yahoo.fr

⁴Unité de Formation et de Recherche en Criminologie, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan
Auteur correspondant : SAFIE Roseline epse N'DA. E-mail : ndasafieroseline@gmail.com



Résumé - Les VBG persistent dans les sociétés post-conflit, où la fin des violences ne signifie pas nécessairement la restauration effective des mécanismes de protection. Les formes et les modes de régulation des VBG dans les districts ruraux de Man et de Danané, à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Elle repose sur une méthode qualitative appliquée à 170 participants, femmes survivantes, hommes, leaders communautaires et acteurs institutionnels. Les données ont été collectées par entretiens semi-directifs, focus groups non mixtes et observations de terrain, puis analysées thématiquement. Les résultats indiquent que les violences conjugales physiques, psychologiques, sexuelles et économiques sont très présentes dans la maison et sont souvent perçues comme des affaires privées. Leur prise en charge repose sur des dispositifs communautaires de médiation qui favorisent la conciliation au lieu de la sanction formelle, et le recours aux institutions judiciaires reste limité. Les témoignages soulignent également une continuité entre violences vécues lors des crises armées et tensions actuelles. L'étude met ainsi en avant l'importance d'approches intégrées combinant renforcement institutionnel, changement des normes sociales et autonomie économique des femmes.

Mots-clés : Violences basées sur le genre, Post-conflit, Régulation communautaire, Milieu rural, Côte d'Ivoire

Abstract- GBV persists in post-conflict societies, where the end of violence does not necessarily mean the effective restoration of protection mechanisms. The forms and modes of regulating GBV in the rural districts of Man and Danané, in western Côte d'Ivoire. It is based on a qualitative method applied to 170 participants, including women survivors, men, community leaders, and institutional actors. The data were collected thru semi-structured interviews, non-mixed focus groups, and field observations, then analyzed thematically. The results indicate that physical, psychological, sexual, and economic domestic violence are very present in the home and are often perceived as private matters. Their handling relies on community mediation mechanisms that promote conciliation instead of formal sanction, and recourse to judicial institutions remains limited. The testimonies also highlight a continuity between the violence experienced during armed conflicts and current tensions. The study thus highlights the importance of integrated approaches combining institutional strengthening, changes in social norms, and women's economic autonomy.

Keywords: Gender-based violence, Post-conflict, Community regulation, Rural context, Côte d'Ivoire

I. INTRODUCTION

Les violences basées sur le genre (VBG) constituent un phénomène structurel affectant les sociétés contemporaines, indépendamment des contextes de guerre ou de paix. Selon l'Organisation mondiale de la santé (World Health Organization, 2013), près d'une femme sur trois dans le monde a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. En Afrique subsaharienne, ces violences s'inscrivent dans des environnements marqués par des inégalités socio-économiques persistantes, des rapports de pouvoir asymétriques et des normes patriarcales fortement enracinées (True, 2012; Ndiaye, 2021).

En Côte d'Ivoire, les crises politico-militaires ont contribué à rendre particulièrement visibles les violences sexuelles liées aux conflits (Wood, 2006; Eriksson Baaz & Stern, 2010). Toutefois, limiter l'analyse des VBG au seul temps de guerre tend à occulter leur persistance en période dite de paix. La littérature internationale montre en effet que la fin des hostilités ne met pas un terme aux violences de genre; celles-ci se reconfigurent souvent dans la sphère domestique et communautaire, sous l'effet combiné de tensions socio-économiques, de constructions sociales de la masculinité et de systèmes de régulation peu protecteurs (Jewkes & Morrell, 2010; True, 2012).

Les approches féministes en criminologie ont souligné de longue date l'invisibilisation institutionnelle des violences faites aux femmes et leur relégation à la sphère privée (Smart, 1976; Daly & Chesney-Lind, 1988). Par ailleurs, la sociologie classique offre des outils d'analyse complémentaires. Le concept d'anomie développé par Durkheim (1897) met en lumière les effets de la désorganisation normative sur les comportements sociaux, tandis que la théorie de la tension sociale de Merton (1938) explique comment les frustrations structurelles peuvent engendrer des adaptations déviantes. Dans les contextes post-conflit, où les institutions sont fragilisées et les normes en recomposition, ces cadres permettent d'interroger la persistance des violences comme symptôme d'une crise durable de la régulation sociale.

En Côte d'Ivoire, plusieurs travaux ont mis en évidence la faiblesse des réponses institutionnelles et le rôle central des mécanismes communautaires dans la gestion des VBG (UNFPA, 2008; Tiémoko, 2015; Soumahoro, 2022). Toutefois, les recherches empiriques approfondies portant spécifiquement sur les dynamiques rurales post-conflit demeurent limitées. Or, ces espaces constituent des terrains privilégiés pour analyser les continuités entre violences de guerre et violences sociales ordinaires, ainsi que les recompositions locales des mécanismes de régulation.

Le présent article s'inscrit dans cette lacune scientifique. Il propose une analyse empirique des violences basées sur le genre dans deux districts ruraux de l'Ouest ivoirien Man et Danané fortement marqués par les crises armées et leurs recompositions sociales.

La recherche est guidée par la question centrale suivante:

Comment les violences basées sur le genre se manifestent-elles et se régulent-elles dans les districts ruraux post-conflit de Man et de Danané?

Cette question générale se décline en trois questions spécifiques:

- ***Quelles sont les formes contemporaines de VBG les plus fréquemment observées dans ces localités rurales post-conflit?***

- ***Quels mécanismes communautaires et institutionnels sont mobilisés pour leur prise en charge?***

- ***Dans quelle mesure ces modes de régulation contribuent-ils à la protection des victimes ou, au contraire, à la reproduction des violences et à une impunité structurelle?***

L'hypothèse défendue est que, dans ces contextes ruraux post-conflit, les VBG ne constituent pas des phénomènes résiduels liés à la guerre, mais s'inscrivent dans une anomie sociale durable caractérisée par la coexistence de normes concurrentes (juridiques, coutumières, religieuses) et par la prédominance de mécanismes communautaires de conciliation qui, tout en préservant la cohésion sociale, tendent à minimiser les violences et à invisibiliser les victimes.

L'objectif de l'étude est double: d'une part, documenter empiriquement les formes et dynamiques actuelles des VBG en milieu rural post-conflit; d'autre part, analyser les logiques sociales et institutionnelles de leur régulation à la lumière d'un cadre théorique articulant sociologie de l'anomie, théorie de la tension sociale et criminologie critique féministe.

Au-delà de la documentation empirique des violences basées sur le genre en milieu rural post-conflit, cette recherche apporte une contribution spécifique au champ socio-criminologique ivoirien et ouest-africain. Elle propose une lecture articulée entre anomie sociale, tension structurelle et régulation communautaire, perspective encore peu mobilisée dans les études empiriques nationales. En mettant en évidence la coexistence de normes juridiques, coutumières et religieuses dans la gestion des VBG, l'étude éclaire les mécanismes par lesquels certaines formes de violence sont socialement neutralisées ou requalifiées. Elle contribue ainsi à dépasser une approche strictement descriptive des VBG pour en proposer une compréhension structurelle, située et contextualisée.

L'article est structuré comme suit: la première partie présente le terrain d'étude; la deuxième expose la méthodologie adoptée; la troisième analyse les résultats empiriques; la quatrième en propose une discussion théorique; enfin, la conclusion met en évidence les apports scientifiques, les limites de l'étude et les implications pour les politiques publiques.

II. CADRE THÉORIQUE

2.1. CONTEXTE TERRITORIAL ET ANCRAGE POST-CONFLIT

L'étude a été menée dans les districts de Man et de Danané, situés à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces territoires se caractérisent par une forte ruralité, une économie principalement agricole et une diversité ethnoculturelle marquée.

Profondément affectés par les crises politico-militaires successives, ils ont connu des déplacements de populations, une circulation accrue des armes et une fragilisation durable des structures sociales locales. Bien que l'administration étatique y soit progressivement réinstallée, l'accès effectif aux services de justice, de sécurité et de protection sociale demeure limité dans plusieurs localités, ce qui confère aux mécanismes communautaires un rôle central dans la gestion des conflits et des violences.

Dans cette configuration, les violences basées sur le genre s'inscrivent dans un espace normatif hybride où coexistent régulations coutumières, religieuses et juridiques formelles. Ce contexte constitue le socle d'analyse des dynamiques de VBG observées.

2.2. localités enquêtées

L'enquête a été conduite dans dix villages répartis entre les deux districts :

- District de Man : Fagnanpleu, Seupleu, Gongouiné 1, Dakouépleu et Gloulé ;
- District de Danané : Sohoupleu, Goutro, Drongouiné, Goulalé et Zonneu.

Ces localités ont été sélectionnées en fonction de trois critères principaux : leur exposition différenciée aux violences liées aux crises passées, leur éloignement des centres urbains et la persistance de modes communautaires de régulation des conflits, y compris des violences basées sur le genre.

Ce choix permet d'appréhender les dynamiques des VBG dans des contextes où les institutions formelles coexistent avec des formes locales de régulation sociale, souvent privilégiées par les populations.

III. MÉTHODOLOGIE

3.1. Choix méthodologique et justification

L'étude adopte une approche qualitative et analytique adaptée à l'exploration des violences basées sur le genre (VBG) dans un contexte rural post-conflit. Ce choix méthodologique permet d'analyser les formes de violence, les perceptions sociales et les mécanismes locaux de régulation, en cohérence avec la problématique de recherche.

3.2. Population et échantillonnage

Au total, 170 personnes ont participé à cette étude, réparties comme suit:

Catégorie de population	Total	Man	Danané
Femmes survivantes de VBG	90	45	45
Hommes	68	34	34
Chefs de village et leaders religieux	10	4	5
Acteurs institutionnels locaux	2	1	1
Total général	170	85	85

Source: Données de terrain

La participation à l'étude était conditionnée par plusieurs critères. Les personnes interrogées devaient résider dans l'un des villages enquêtés, afin de garantir une connaissance suffisante du contexte local. Seuls les adultes âgés de 18 ans et plus ont été inclus dans l'enquête.

Pour les femmes, la participation supposait d'avoir vécu ou été directement concernée par une situation de violence basée sur le genre. Concernant les leaders communautaires et les acteurs institutionnels, leur inclusion reposait sur leur implication effective dans la gestion, la médiation ou la prise en charge des conflits familiaux ou des cas de VBG.

Ont été exclues de l'étude les personnes mineures ainsi que celles présentant, au moment de l'enquête, un état de détresse psychologique susceptible d'être aggravé par l'entretien. Cette précaution visait à protéger les participantes et à éviter toute forme de revictimisation.

● **Stratégie d'échantillonnage**

Un échantillonnage raisonné a été utilisé afin de sélectionner des participants capables de fournir des informations pertinentes au regard des questions de recherche.

Les femmes survivantes ont été identifiées par l'intermédiaire des travailleurs sociaux, des agents de santé communautaires et de réseaux féminins locaux, afin de garantir la confidentialité.

Le recrutement s'est poursuivi jusqu'à saturation des données, c'est-à-dire lorsque les nouveaux entretiens n'apportaient plus 3d'éléments analytiques nouveaux.

3.3. Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée à travers trois techniques principales :

- Des entretiens semi-directifs individuels, conduits auprès des femmes survivantes, des chefs de village, des leaders religieux et communautaires, ainsi que des acteurs institutionnels locaux ;
- Des discussions de groupe (focus groups), organisées de manière non mixte afin de favoriser la liberté de parole, notamment chez les femmes et les jeunes ;
- Des observations de terrain, réalisées lors de réunions communautaires, de séances de médiation locale et de situations ordinaires de la vie communautaire.

Ces techniques ont permis de croiser les discours, d'identifier les convergences et divergences de perceptions et de renforcer la validité interne des données recueillies.

Les entretiens ont duré entre 45 et 90 minutes et les focus groups entre 1h30 et 2 heures. Les échanges se sont déroulés dans des lieux discrets (domiciles choisis par les participantes, salles communautaires fermées, salles de classe) afin d'assurer la confidentialité.

3.4. Analyse des données

L'ensemble des entretiens et discussions de groupe a fait l'objet d'une retranscription intégrale. Les données ont ensuite été analysées à l'aide d'une analyse de contenu thématique. Cette méthode a consisté à identifier, coder et regrouper les unités de sens relatives aux formes de VBG, aux logiques de justification, aux mécanismes de régulation communautaire et aux rapports aux institutions étatiques.

L'analyse a été guidée par les cadres théoriques de l'anomie, de la criminologie critique féministe et de la régulation sociale, utilisés comme outils interprétatifs et non comme grilles explicatives préconstruites.

Le processus de codage a combiné une démarche inductive et déductive. Des catégories initiales ont été élaborées à partir des cadres théoriques mobilisés, puis ajustées progressivement à partir des régularités observées dans les discours recueillis. Le codage a été réalisé manuellement à partir des retranscriptions intégrales, avec un regroupement progressif des unités de sens en thèmes analytiques. Les entretiens ont été conduits en français et, lorsque nécessaire, dans des langues locales avec traduction simultanée, afin de préserver la fidélité des propos.

3.5. Considérations éthiques

Un consentement libre et éclairé a été obtenu avant chaque entretien. Les participants hommes comme femmes ont été informés de leur droit de retrait à tout moment.

L'anonymat a été garanti par la suppression de toute donnée d'identification et l'utilisation de pseudonymes. Les enregistrements ont été conservés sur un support sécurisé et détruits après transcription.

Les entretiens avec les femmes ont été réalisés hors de la présence du conjoint ou d'un tiers afin de préserver leur sécurité. Lorsque nécessaire, les participantes ont été orientées vers des structures locales d'accompagnement (Centre social, cliniques juridiques).

IV. RÉSULTATS

Les résultats issus de l'enquête conduite dans les districts de Man et de Danané s'articulent autour de cinq axes. Ceux-ci permettent d'appréhender à la fois les manifestations des violences basées sur le genre (VBG), leurs ancrages socioculturels, les modalités locales de régulation ainsi que leurs effets sociaux différenciés.

L'analyse se déploiera successivement autour des points suivants:

- L'inscription des VBG dans la vie sociale ordinaire, à travers leur banalisation et leur traitement comme conflits domestiques privés;
- L'héritage des crises armées et la normalisation de la violence, qui influencent durablement les rapports sociaux de genre;
- Les mécanismes communautaires de prise en charge, entre médiation sociale, maintien de la cohésion et reproduction des rapports de domination;
- Le faible recours aux institutions formelles, révélateur d'un déficit de confiance et d'un sentiment d'impunité;
- Les effets sociaux et structurels des violences sur les femmes, en termes d'isolement, de précarisation et de limitation des capacités d'agir.

Chacun de ces axes sera examiné à partir des données empiriques recueillies, en mobilisant les récits des enquêtés et en mettant en perspective les dynamiques locales observées.

4.1. Des violences basées sur le genre décrites dans le cadre conjugal et familial

Selon les données issues de l'enquête terrain, les personnes interrogées évoquent principalement des violences survenant au sein du couple. Pour les enquêtés, très souvent les personnes sont victimes de multiples coups entraînant des blessures, de gifles, d'insultes répétées, des menaces, d'intimidation. L'analyse des données issues des entretiens et des focus group de discussion mentionne également que les grandes victimes sont les femmes dont les conjoints/partenaires imposent des rapports sexuels et la plupart du temps se retrouvent dans des situations où elles sont privées de ressources financières pour subvenir aux besoins du foyer. Les

enquêtés ont également souligné les quelques cas d'agressions sexuelles commis en dehors du cadre conjugal mais ils sont moins fréquents.

Plusieurs enquêtées indiquent que ces situations sont généralement qualifiées d'« affaires de maison » ou de « problèmes de couple ». Elles précisent que les démarches auprès de la police sont rares et que les discussions voire médiations se font le plus souvent soit au sein de la famille, chez la présidente des femmes, chez un notable ou chez le chef de village.

Comme l'exprime une participante:

« Ici, quand un mari frappe sa femme, ne lui donne pas d'argent pour la cuisine ou soit s'il la force pour des rapports, les personnes à qui tu vas rapporter les faits, vont te dire que c'est une affaire de maison, de foyer. Ce n'est pas la peine d'aller voir la police pour un tel problème. » (Focus groupe de discussion, Femme survivante de VBG, Gloualé, Man)

Les entretiens montrent également que certaines femmes hésitent à qualifier ces actes de violence, les décrivant plutôt comme des « disputes » ou des « corrections », expressions utilisées par plusieurs répondants, hommes et femmes confondus.

4.2. Références aux périodes de crise dans les récits des enquêtés

Il ressort de l'analyse des données des entretiens et focus group que la plupart des participants enquêtés font référence aux périodes de crise armée pour expliquer certaines situations actuelles. Ces enquêtés hommes et femmes évoquent les violences vécues pendant la guerre, notamment les agressions, les déplacements forcés et l'absence de protection.

Les données recueillies lors des entretiens et des focus group établissent un lien direct entre cette période et les comportements observés aujourd'hui dans les familles et dans les villages. Ces données ont relevé que durant la crise, les conflits se réglèrent fréquemment par la force et que cette manière de faire s'est maintenue après la guerre.

Un participant l'exprime en disant :

« Pendant la crise, personne ne pouvait te protéger. Hommes comme femmes, nous avons été victimes de violence de la part des hommes en armes. Même après la guerre, on a gardé cette façon de régler les choses par la force. » (Entretien individuel semi directif, Homme, Goutro, Danané)

Dans différents villages, les personnes interrogées indiquent ainsi que les expériences vécues pendant la crise continuent d'être évoquées lorsqu'il est question des tensions et des violences actuelles.

4.3 : Modalités communautaires de gestion des situations rapportées

Il ressort de l'analyse des données issues des focus et des entretiens que les situations de violences sont le plus souvent portées devant des autorités locales telles que les chefs de village, les anciens ou les leaders religieux voir même les leaders communautaires. Les discussions se tiennent généralement en présence des deux familles.

Plusieurs répondants expliquent que ces rencontres visent à « parler », « arranger » ou « calmer » le problème afin d'éviter que le conflit ne s'aggrave. Les décisions prises consistent fréquemment en des conseils adressés au mari et en des recommandations faites à la femme de « supporter » ou de « préserver le foyer ».

Un chef de village décrit ainsi la procédure habituelle :

« On appelle les deux familles, on parle, et on demande à la femme de pardonner, de supporter pour préserver le foyer. » (Entretien individuel semi directif, Chef de village, Seupleu, Man)

Dans les entretiens, les participants mentionnent également que les issues de ces médiations prennent la forme de mise en garde, d'avertissements, de demandes d'excuses ou d'engagements verbaux.

4.4. Recours limité aux services de police, de justice ou du Centre social selon les enquêtés

Dans les entretiens réalisés, les participants indiquent que les démarches auprès de la police, de la gendarmerie ou des tribunaux sont peu fréquentes. Plusieurs personnes interrogées expliquent que ces services sont éloignés des villages et que les déplacements nécessitent du temps et des moyens financiers.

Des enquêtées évoquent également la crainte d'être exposées au regard de la communauté ou de ne pas être comprises par les agents. Certaines indiquent qu'après un dépôt de plainte, il arrive que la femme retourne vivre au domicile conjugal.

Comme le formule une participante:

« Si tu vas porter plainte, ta famille vient te demander pourquoi tu n'as pas supporté ton mari. Après, quand on règle l'affaire, tu dois retourner à la maison avec lui. » (Focus Group, Femme victime de VBG, Zonneu, Man)

Dans plusieurs villages, les personnes interrogées précisent ainsi que les situations sont plus souvent réglées au niveau local qu'auprès des institutions formelles (police gendarmerie) mais qu'il arrive des cas où l'affaire soit portée au Centre social.

« J'ai reçu au centre ici plusieurs cas de dénis de ressources, violences physiques mais peu de cas de violences sexuelles. » (Entretien individuel semi directif, travailleur social, Man)

Selon les données issues des entretiens et focus group de discussion, ces violences domestiques sont considérées comme faisant partie des normes sociales et culturelles et tous se doivent de se conformer à cela.

4.5. Conséquences évoquées par les enquêtées

Dans l'analyse des données issues des entretiens, plusieurs femmes décrivent les répercussions sociales liées aux violences qu'elles ont subies. Certaines mentionnent un éloignement progressif de leur entourage, indiquant qu'elles sortent moins ou participent moins aux activités communautaires.

Une participante témoigne:

« Depuis j'ai subi ça, je ne parle plus. Me taire est mieux pour moi » (Entretien individuel semi directif, femme victime de VBG, Sohoupleu, Danané)

Les entretiens semi-directifs menés auprès des survivantes de violences basées sur le genre révèlent une souffrance profonde, souvent dissimulée. Au cours des échanges, plusieurs femmes disent « avoir mal » et vivre dans un silence contraint, ne trouvant ni l'espace ni les mots pour exprimer pleinement ce qu'elles ressentent. Elles évoquent la peur, la honte et une fragilisation de l'estime de soi, conséquences directes des violences subies dans la sphère conjugale ou communautaire.

Les récits recueillis font apparaître un repli progressif sur soi, un sentiment d'insécurité persistant et des manifestations proches d'un état de stress post-traumatique. Certaines décrivent des épisodes marqués par une peur intense et un profond sentiment d'impuissance.

Un élément transversal ressort des entretiens: la difficulté d'en parler ouvertement. Dans un contexte où la cohésion sociale et la préservation de l'honneur familial occupent une place centrale, révéler ces violences est perçu comme une transgression. Ainsi, la parole reste souvent contenue, renforçant l'isolement et la vulnérabilité des victimes.

D'autres par contre évoquent des difficultés financières lorsque le conjoint cesse de contribuer aux dépenses du foyer ou limite l'accès aux ressources.

Certaines participantes rapportent :

« ces violences que nous subissons dans nos foyers, nous avons renoncé à engager des démarches après une première tentative restée sans suite. » (Focus group, femme victimes de VBG, Seupleu, Man).

Les femmes interrogées décrivent ainsi des changements concrets dans leur vie quotidienne à la suite des violences vécues.

4.6. Lecture socio-criminologique des dynamiques observées

L'ensemble des données empiriques met en évidence que les violences basées sur le genre observées dans les districts de Man et Danané ne relèvent pas uniquement de conflits interpersonnels, mais s'inscrivent dans un système de régulation sociale spécifique.

D'un point de vue socio-criminologique, leur qualification comme « affaires de foyer » participe d'un processus d'invisibilisation normative: la violence cesse d'être perçue comme une transgression pénale pour être requalifiée en désordre domestique relevant de la sphère privée. Ce déplacement de registre contribue à limiter l'activation des dispositifs judiciaires formels et à maintenir la gestion du conflit dans un cadre communautaire.

Par ailleurs, la prédominance des mécanismes de médiation locale révèle une tension entre deux ordres normatifs: l'ordre juridique étatique, fondé sur la sanction, et l'ordre coutumier ou communautaire, orienté vers la conciliation et la préservation de la cohésion sociale. Cette coexistence produit un espace de régulation hybride où la priorité accordée à la stabilité collective peut réduire la reconnaissance du préjudice individuel.

Enfin, les références récurrentes à la période de crise armée suggèrent que la violence a pu être incorporée comme mode ordinaire de résolution des conflits. Dans cette perspective, les VBG apparaissent non comme des phénomènes isolés, mais comme l'expression d'une régulation sociale fragilisée, marquée par la recomposition des normes et par la persistance de rapports de pouvoir genrés.

Ainsi, les résultats empiriques invitent à comprendre les VBG non seulement comme des actes individuels, mais comme des faits sociaux situés à l'intersection de dynamiques post-confliktuelles, d'inégalités structurelles et de mécanismes locaux de contrôle social.

V. DISCUSSION

Cette recherche avait pour objectif d'analyser la manière dont les violences basées sur le genre (VBG) se manifestent et se régulent dans les districts ruraux post-conflit de Man et de Danané. Elle était guidée par la question centrale suivante : *Comment les violences basées sur le genre se manifestent-elles et se régulent-elles dans les districts ruraux post-conflit de Man et de Danané ?*

Trois sous-questions structuraient l'analyse :

1. Quelles sont les formes contemporaines de VBG les plus fréquemment observées ?
2. Quels mécanismes communautaires et institutionnels sont mobilisés pour leur prise en charge ?
3. Dans quelle mesure ces modes de régulation contribuent-ils à la protection des victimes ou à la reproduction des violences?

La discussion suit cette architecture.

5.1. Formes contemporaines de VBG : banalisation et ordre social genré

Les violences conjugales physiques, psychologiques, sexuelles et économiques sont les formes les plus rapportées. Elles peuvent être associées à la notion d'anomie de Durkheim (1897), qui désigne une situation de fragilisation des normes collectives. Cet éclatement de l'ensemble des règles est aussi mis en avant dans les contextes post-conflit par Bouta, Frerks et Bannon (2005), qui démontrent que la sortie de guerre ne permet pas de restaurer effectivement les cadres de protection, notamment pour les femmes. Les données mondiales de l'Organisation mondiale de la santé (WHO, 2013) confirment également que les violences conjugales sont l'une des formes les plus courantes de violence contre les femmes, même en situation de paix formelle. Les inégalités entre hommes et femmes, telles qu'observées dans les discours étudiés, ne sont pas perçues comme des injustices, mais comme "normales". En se basant sur les travaux de Bourdieu (1998), la société intègre tellement les structures de domination masculine (rôles de genre, stéréotypes) que ces inégalités sont intériorisées, naturalisées et donc acceptées.

5.2. Mécanismes de régulation : tensions sociales et masculinités fragilisées

La théorie de la tension sociale de Merton (1938) éclaire la prédominance des mécanismes communautaires de conciliation évidente par les résultats. Dans des environnements de précarité économique et de marginalisation territoriale, la différence entre attentes sociales et ressources disponibles peut entraîner des comportements déviants.

Les dynamiques observées s'alignent également avec les analyses de Connell (1995), qui définit la masculinité hégémonique comme un système hiérarchisé de relations de genre. Jewkes et Morrell (2010) montrent que la violence peut servir de levier symbolique pour maintenir une position d'autorité masculine. Les résultats obtenus à Man et Danané reflètent cette vision, où violences économiques et psychologiques contribuent à la régulation interne des rapports conjugaux.

De plus, les travaux de Smart (1976) soulignent que les institutions sociales formelles ou informelles ne sont pas neutres. Elles sont structurées par des rapports de genre qui influencent la manière dont les violences sont perçues et traitées.

5.3. Protection ou reproduction des violences : continuités post-conflit

Il existe une continuité entre violences de guerre et violences ordinaires dans les entretiens. Wood (2006) a montré que les violences sexuelles varient selon les structures organisationnelles et normatives, mais ne disparaissent pas automatiquement en période post-conflit.

Eriksson Baaz et Stern (2010, 2013) mettent également en avant la complexité des violences sexuelles en guerre et leurs prolongements dans les sociétés post-conflit, où les limites entre violence politique et violence intime deviennent plus floues. Les études du UNFPA (2008) ont souligné l'impact permanent des crises politico-militaires sur les dynamiques de violences basées sur le genre. Cette étude montre que les logiques de régulation communautaire s'inscrivent dans un environnement marqué par ces héritages.

La justice générale de Daly et Chesney-Lind (1988) montre aussi la marginalisation institutionnelle des violences contre les femmes. La reconnaissance formelle du préjudice peut être reléguée au second plan lorsque la gestion favorise la stabilité sociale.

5.4. Apports au contexte ivoirien et ouest-africain

Les résultats suivent les travaux de Soumahoro (2022) sur les limites structurelles de la lutte contre les VBG en Côte d'Ivoire, en particulier en milieu périphérique. Ils rejoignent aussi les études de Tiémoko (2015) sur les représentations sociales des violences sexuelles à Abidjan, où les normes locales jouent un rôle clé dans la prise en charge des cas signalés.

En Afrique de l'Ouest, Ndiaye (2021) montre des situations similaires en Afrique de l'Ouest, où normes communautaires, accessibilité institutionnelle limitée et héritages sociopolitiques structurent les dynamiques de VBG.

Enfin, bien que leurs objets soient différents, les études de Campbell (2015) sur les mécanismes institutionnels soulignent que les jugements sociaux sont marqués par des stéréotypes persistants, ce qui peut aider à réduire certaines formes de violence. En complément, Dolisane-Ebosse (2014) montre, dans l'étude littéraire du patriarcat africain contemporain, comment les conflits de genre s'inscrivent dans des imaginaires sociaux durables.

Portée comparative et apport élargi

En dehors du cas ivoirien, les dynamiques observées à Man et Danané font écho à d'autres contextes ruraux post-conflit en Afrique subsaharienne. Dans ces espaces, la diversité normative et la centralité des régulations communautaires structurent largement la gestion des violences de genre. Cependant, la particularité du terrain étudié réside dans l'articulation particulièrement marquée entre héritage des crises politico-militaires et persistance des mécanismes traditionnels de conciliation. Cette configuration enrichit le débat international sur les VBG en démontrant que la sortie formelle du conflit ne signifie pas nécessairement une modification immédiate des logiques locales de régulation. La dimension post-confliktuelle est ainsi recommandée dans l'analyse comparative des violences de genre.

Synthèse

Structurée autour de la question centrale et des sous-questions, cette discussion montre que les VBG observées à Man et Danané s'inscrivent à l'intersection :

- D'une fragmentation normative post-conflit (Durkheim, 1897 ; Bouta et al., 2005) ;
- De rapports sociaux de genre stabilisés (Bourdieu, 1998 ; Connell, 1995 ; True, 2012) ;
- De tensions socio-économiques (Merton, 1938 ; Jewkes & Morrell, 2010) ;
- Et de continuités entre violences de guerre et violences ordinaires (Wood, 2006 ; Eriksson Baaz & Stern, 2013).

Ainsi, les résultats empiriques dialoguent avec les cadres théoriques mobilisés et permettent d'inscrire les dynamiques observées dans une compréhension structurelle, genrée et post-confliktuelle des violences.

VI. CONCLUSION

Cette recherche visait à comprendre comment les violences basées sur le genre se manifestent et se régulent dans les districts ruraux post-conflit de Man et de Danané. L'analyse qualitative met en évidence que les violences conjugales physiques, psychologiques, sexuelles et économiques demeurent largement ancrées dans la sphère domestique et sont fréquemment considérées comme des « affaires de foyer », limitant leur reconnaissance institutionnelle.

La régulation repose principalement sur des mécanismes communautaires de médiation. Si ces dispositifs permettent de contenir les conflits à court terme, ils privilégient la conciliation au détriment de la sanction formelle. Le recours aux services de police et de justice reste marginal, en raison de contraintes géographiques, économiques et sociales. Les femmes interrogées décrivent des conséquences concrètes : isolement, dépendance financière, renoncement aux démarches et fragilisation des trajectoires familiales et éducatives. Les références récurrentes à la période de crise armée suggèrent une continuité entre violences passées et tensions actuelles, inscrivant ces dynamiques dans une recomposition durable des modes de régulation sociale.

Sur le plan scientifique, l'étude montre que les VBG en milieu rural post-conflit s'inscrivent dans un espace normatif fragmenté où coexistent normes juridiques, coutumières et religieuses. Cette configuration éclaire la persistance des violences au-delà du temps de guerre et contribue à enrichir les analyses sociologiques et féministes appliquées au contexte ivoirien.

Ces résultats appellent des actions ciblées : rapprocher les services judiciaires et sociaux des zones rurales ; former les autorités communautaires aux cadres juridiques de protection ; intégrer la prévention des VBG dans les politiques de reconstruction post-conflit ; et renforcer l'autonomisation économique des femmes. Une réponse efficace suppose une approche articulée, combinant transformation des normes sociales et consolidation institutionnelle.

Malgré les limites inhérentes à une enquête qualitative localisée, cette recherche offre un éclairage approfondi sur les dynamiques rurales post-conflit et ouvre des perspectives pour des études comparatives et des approches mixtes. Elle souligne, en définitive, que la lutte contre les violences basées sur le genre ne peut se limiter à une réponse sécuritaire : elle implique une transformation durable des régulations sociales et des rapports de genre.

REFERENCES

- [1] Bouta, T., Frerks, G., & Bannon, I. (2005). *Gender, conflict, and development*. World Bank.
- [2] Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Le Seuil.
- [3] Campbell, T. (2015). Stereotyped at seven? Biases in teachers' judgements of pupils' ability and attainment. *Journal of Social Policy*, 44(3), 517–547. <https://doi.org/10.1017/S0047279415000227>
- [4] Connell, R. W. (1995). *Masculinities*. University of California Press.
- [5] Daly, K., & Chesney-Lind, M. (1988). Feminism and criminology. *Justice Quarterly*, 5(4), 497–535.

- [6] Dolisane-Ebosse, C. (2014). Du patriarcat à la féminité : Violence sexuelle et conflits de genre dans la prose romanesque de Calixthe Beyala. *Revista Psicologia e Saúde*, 6(1), 114–118.
- [7] Durkheim, É. (1897). *Le suicide : Étude de sociologie*. Presses universitaires de France.
- [8] Doumbia, T. (2015). Représentations sociales des violences sexuelles et leurs prises en charge chez les adolescents des quartiers sociaux de la commune de Yopougon (Abidjan). *SLC*, 9(2), 513–526.
- [9] Eriksson Baaz, M., & Stern, M. (2010). *The complexity of violence: A critical analysis of sexual violence in the Democratic Republic of Congo (DRC)*. Swedish International Development Cooperation Agency.
- [10] Eriksson Baaz, M., & Stern, M. (2013). *Sexual violence as a weapon of war? Perceptions, prescriptions, problems in the Congo and beyond*. Zed Books.
- [11] Jewkes, R., & Morrell, R. (2010). Gender and sexuality: Emerging perspectives from the heterosexual epidemic in South Africa and implications for HIV risk and prevention. *Journal of the International AIDS Society*, 13(1), 1–11
- [12] Merton, R. K. (1938). Social structure and anomie. *American Sociological Review*, 3(5), 672–682.
- [13] Ndiaye, N. A. (2021). *Violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest: Cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Niger*. Friedrich-Ebert-Stiftung.
- [14] Smart, C. (1976). *Women, crime and criminology: A feminist critique*. Routledge & Kegan Paul.
- [15] Soumahoro, K. A. (2022). Les limites à la lutte contre les violences basées sur le genre à Odiénné (Côte d'Ivoire). *International Journal of Progressive Sciences and Technologies*, 35(1), 43–50.
- [16] True, J. (2012). *The political economy of violence against women*. Oxford University Press.
- [17] United Nations Population Fund. (2008). *Crise et violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire: Résultats des études et principaux défis*. UNFPA.
- [18] Wood, E. J. (2006). Variation in sexual violence during war. *Politics & Society*, 34(3), 307–342.
- [19] World Health Organization. (2013). *Global and regional estimates of violence against women: Prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*. WHO Press.